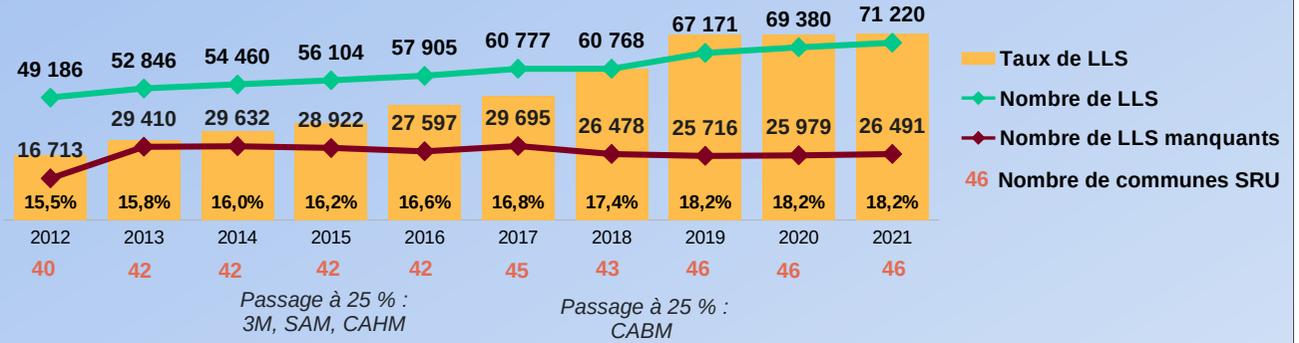


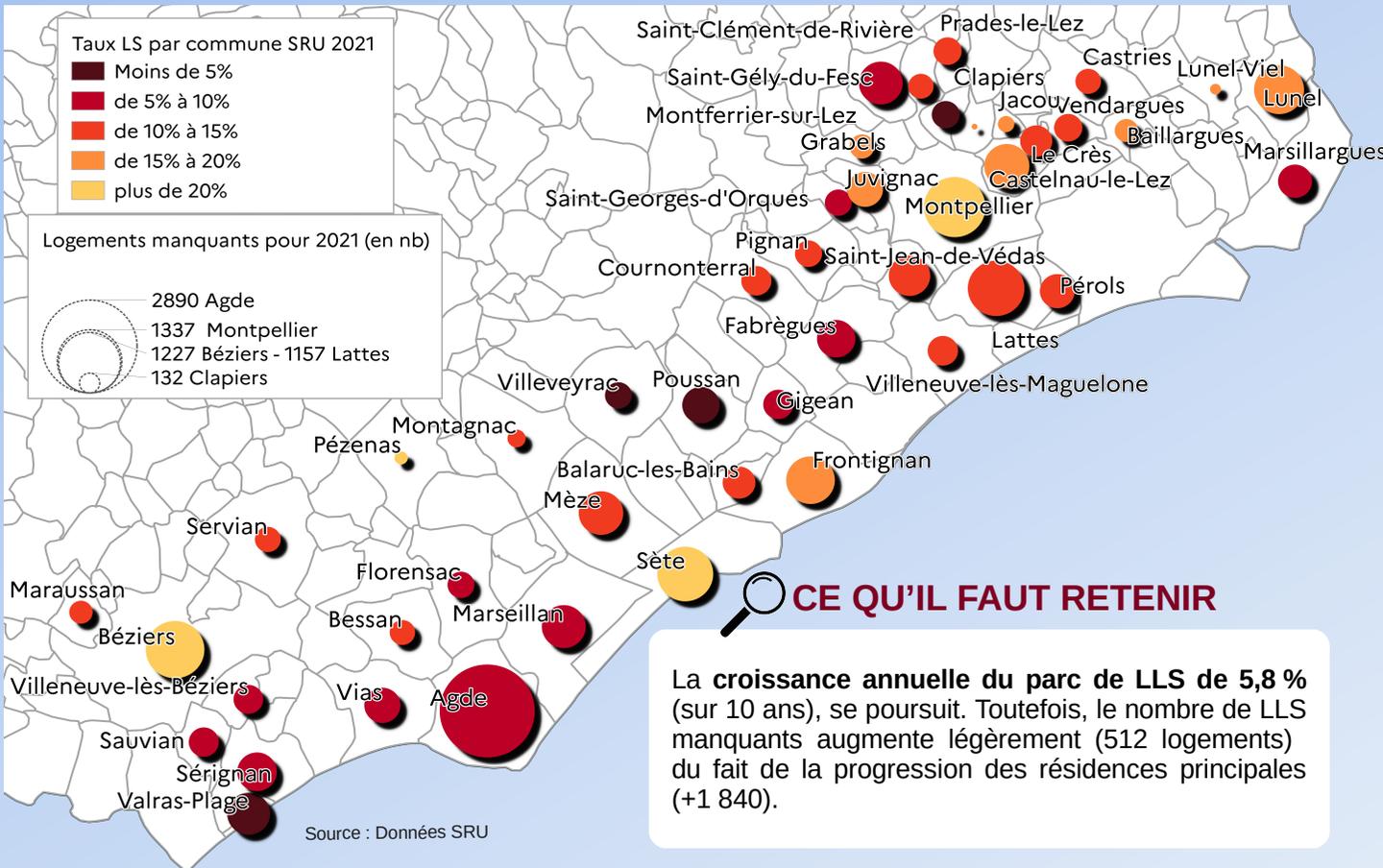
CHIFFRES CLÉS

390 899 résidences principales
71 220 logements locatifs sociaux (LLS)
18,22% taux de LLS
26 491 LLS manquants

Évolution du LLS - SRU



Communes SRU



46 communes (> 3 500 hab.) sont soumises à l'obligation d'atteindre 25 % de logements sociaux parmi les résidences principales.

Ce nombre évolue, en fonction de la croissance démographique des communes.

Les communes SRU déficitaires en LLS sont redevables d'un prélèvement annuel net (prélèvement brut auquel est soustrait les dépenses réalisées par la commune en faveur du logement social).

Montants du prélèvement net

2022 5 582 958 €

2021 5 804 702 €

CHIFFRES CLÉS

42 communes concernées par ce bilan :

→ **21** ont atteint leurs objectifs quantitatifs et qualitatifs*

→ **21** sont défaillantes dont **13** ont été placées en carence pour la période 2020/2022

*au moins 30% de logements très sociaux « PLAI » et pas plus de 30% (ou 20% selon les cas) de logements les moins sociaux « PLS ».

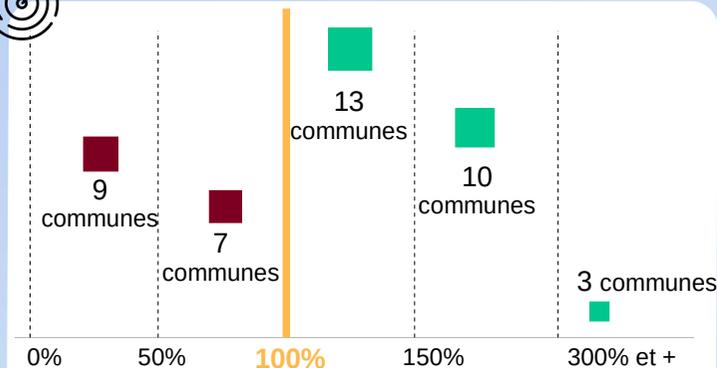
👉 Les communes SRU déficitaires sont soumises à des objectifs de rattrapage évalués tous les 3 ans par l'État. En cas de carence manifeste, elles sont sanctionnées.

👉 Pour la période 2017/2019, l'objectif de rattrapage était fixé à 33% des LLS manquants (50% pour la période 2020/2022).

15 175 LLS décomptés SRU pour un objectif cumulé de 8 986 LLS (soit + 68 % de l'objectif) sur la période 2017-2019



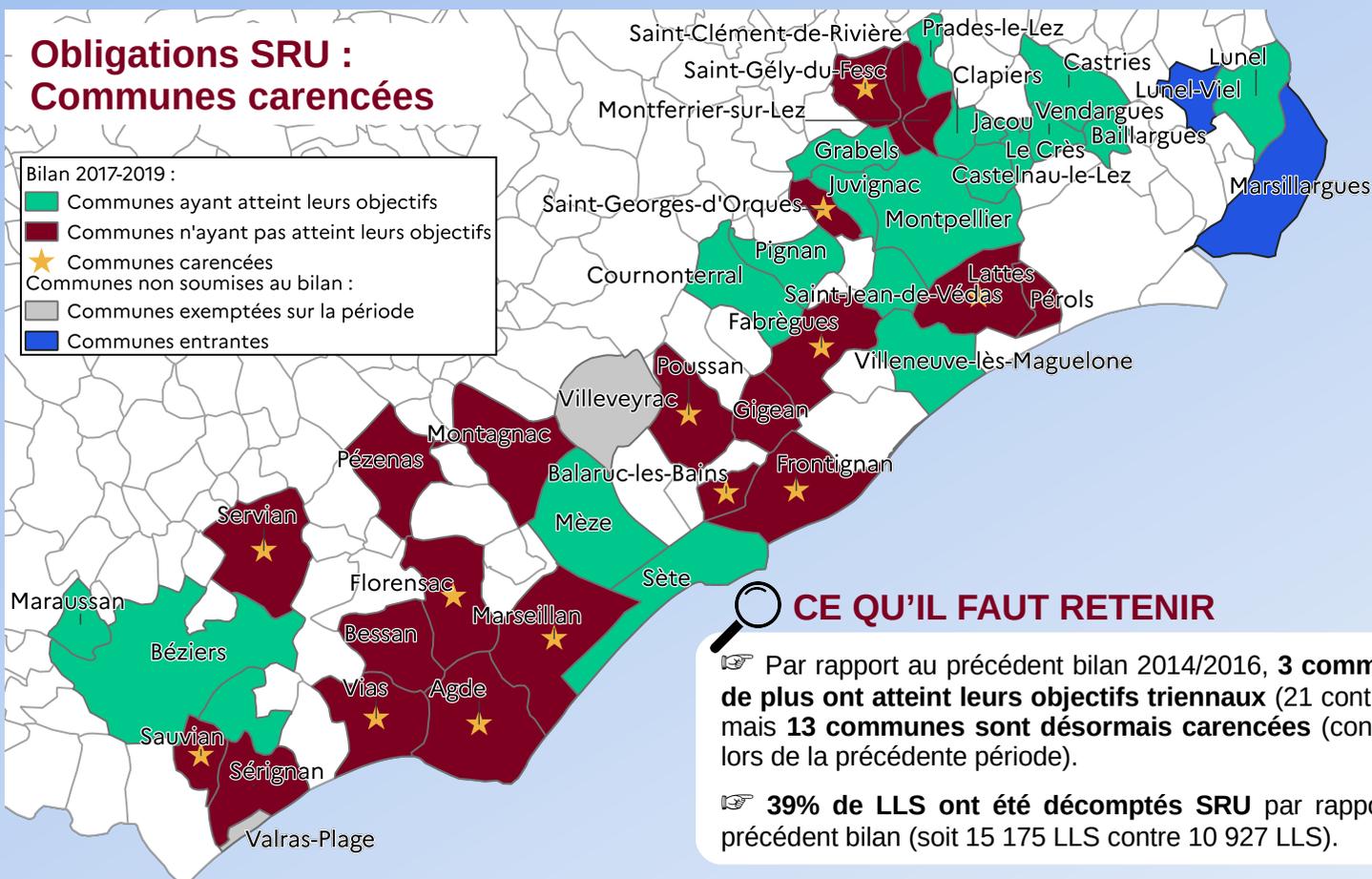
Niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs



Obligations SRU : Communes carencées

Bilan 2017-2019 :

- Communes ayant atteint leurs objectifs
 - Communes n'ayant pas atteint leurs objectifs
 - ★ Communes carencées
- Communes non soumises au bilan :
- Communes exemptées sur la période
 - Communes entrantes



CE QU'IL FAUT RETENIR

👉 Par rapport au précédent bilan 2014/2016, **3 communes de plus ont atteint leurs objectifs triennaux** (21 contre 18) mais **13 communes sont désormais carencées** (contre 11 lors de la précédente période).

👉 **39% de LLS ont été décomptés SRU** par rapport au précédent bilan (soit 15 175 LLS contre 10 927 LLS).

Montants des prélèvements 2021 versés par les communes

